



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 18 novembre 2020

sous la Présidence de Madame Cuénoud González

Préavis N°15-2020 Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Le Conseil communal de Pully

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
vu le préavis municipal N° 15-2020 du 7 octobre 2020,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente

La secrétaire

Odile CUENOUD GONZALEZ



Francine MEDANA

Pully, le 9 décembre 2020